

FAQ INSCRIPTIONS RENTREE 2026



EDA ALIÉNOR
École des avocats

Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats

L'INSCRIPTION

QUESTIONS	RÉPONSES
Quelles sont les conditions d'admission ?	<p>Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit être titulaire de l'examen d'entrée qui se prépare dans les Instituts d'études judiciaires (IEJ),-soit être titulaire d'un diplôme national de doctorat en droit : <p>*si thèse soutenue avant le 1er janvier 2025 : fournir le diplôme délivré par un établissement supérieur habilité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et validé par une université française.</p> <p>* si thèse soutenue à compter du 1er janvier 2025 : la thèse doit avoir été soutenue dans une université française ou dans une université au sein de l'Union européenne.</p> <p>NB : Pour toute précision, cf la FAQ du CNB.</p>
J'ai obtenu mon CRFPA dans un IEJ qui ne dépend pas du ressort de l'EDA ALIÉNOR. Puis-je quand même m'inscrire ?	<p>L'EDA ALIÉNOR accueille tous les étudiants quel que soit leur IEJ d'appartenance.</p> <p>Il n'y a pas de demande de dérogation.</p> <p>Il convient de vous préinscrire aux dates mentionnées.</p>
Je souhaite reporter mon inscription à l'EDA ALIÉNOR	<p>En cas de réussite à l'examen d'entrée, les candidats qui le désirent peuvent différer leur intégration à l'École des Avocats.</p> <p>Dans la réglementation en vigueur, aucun délai n'est exigé pour s'inscrire dans une EDA. Si vous souhaitez reporter votre inscription, vous ne devez pas remplir de dossier d'inscription cette année.</p> <p>Il convient de signaler à l'EDA ALIÉNOR la demande de report par mail à l'adresse : vfigureau@eda-alienor.com.</p>
La préinscription est-elle obligatoire pour intégrer l'EDA ALIÉNOR ? Et comment s'effectue-t-elle ?	<p>Oui, la préinscription est une étape obligatoire pour accéder à l'inscription définitive. La préinscription s'effectue en ligne sur notre site internet.</p>
A quelles dates ont lieu les préinscriptions et les inscriptions ? Et comment s'effectuent-elles ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> Étape préalable uniquement pour les titulaires d'un doctorat en droit - (Doctorat délivré après le 1er janvier 2025) :</p> <ul style="list-style-type: none">• envoi par mail  info@eda-alienor.com, des pièces justificatives demandées : [à insérer selon le cas]• Entre le 1er septembre et le 31 octobre de l'année d'inscription.

	<p>☑ Préinscription en ligne pour tous du 3 novembre 2025 à 12h au 2 décembre 2025 à 17h.</p> <p>☑ Dépôt du dossier d'inscription pour tous les élèves (en ligne) Le dossier complet d'inscription doit être déposé en ligne sur notre site internet, aux dates suivantes :</p> <p>📅 Du mercredi 26 novembre 2025 à 10h00 au lundi 8 décembre 2025, à 17h00, 👉 pour tous les candidats, qu'ils relèvent ou non du ressort de l'EDA Aliénor, docteurs en droit.</p>
<p>A quel moment dois-comprendre que ma demande de préinscription a bien été prise en compte ?</p>	<p>Vous recevrez un mail confirmant la prise en compte de votre préinscription. Si vous ne recevez pas ce mail, vous n'êtes pas préinscrit.</p>
<p>L'inscription est-elle obligatoire si j'ai effectué ma préinscription ?</p>	<p>Oui. Comme la préinscription, l'inscription et le dépôt du dossier d'inscription accompagné de l'ensemble des pièces sollicitées, sur notre site internet, est obligatoire. L'inscription a lieu en ligne.</p>
<p>Dois-je avoir un Master 2 pour entrer à l'EDA ALIENOR ?</p>	<p>L'accès à l'EDA ALIENOR est soumis à la réussite de l'examen d'accès aux CRFPA . L'inscription à cet examen requiert l'obtention des soixante premiers crédits d'un Master en droit (M1). Mais depuis le 1^{er} janvier 2025, vous devrez être titulaire d'un Master en droit (M2) pour être admis à passer les épreuves de l'examen du CAPA, puis pour accéder à la profession d'avocat.</p>
<p>Où puis-je consulter la liste des pièces à fournir lors du dépôt du dossier d'inscription ?</p>	<p>La liste des pièces est disponible sur notre site internet, rubrique « Formation initiale », les « Inscriptions ». Et dans le document « Mode d'emploi – Rentrée 2026 » page 3 figurant dans cette rubrique. Les annexes et les documents sollicités doivent impérativement être déposés en ligne lors de l'inscription définitive.</p>

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Quelle est la durée de la formation ?</p>	<p>La durée de la formation est de 18 mois, répartie en trois périodes successives, organisées comme suit :</p> <p>1 -Le Projet Pédagogique Individuel (PPI) : De janvier à août 2025, dans un cadre professionnel choisi par l'élève (juridiction, entreprise, association, administration, etc.).</p> <p>2 - La période d'alternance : De septembre 2025 à août 2026, elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enseignements fondamentaux dispensés par l'École (en moyenne 1 semaine par mois); - Le stage final en cabinet d'avocats (en moyenne 3 semaines par mois). <p>Pour plus de détails sur le déroulement de la formation, vous pouvez consulter la rubrique ci-dessous ainsi que le Guide de l'élève.</p>
<p>Je rencontre des difficultés techniques pour me préinscrire, qui dois-je contacter ? ou J'ai finalisé ma préinscription mais n'ai reçu aucune confirmation par mail.</p>	<p>Le service de la formation initiale est à votre disposition par email, à l'adresse suivante : vfigureau@eda-alienor.com</p>
<p>Je suis doctorant, je n'ai pas encore ma date de soutenance, puis-je m'inscrire à l'EDA ALIÉNOR ?</p>	<p>Les doctorants peuvent s'inscrire s'ils obtiennent leur diplôme de doctorat le 31 décembre 2025 au plus tard.</p> <p>Vous devrez fournir l'attestation avec la date de soutenance. Puis il faudra nous envoyer une copie du diplôme de doctorat dès que ce dernier sera en votre possession.</p>
<p>Quel est le coût de la formation ?</p>	<p>Le coût de la formation s'élève à 1 900 euros. Ce montant est réglable par prélèvement, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En un seul versement, effectué fin janvier de l'année N, <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - En trois échéances réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Fin janvier 2025, - Fin juillet 2025, - Fin janvier 2026.
<p>Est-il possible de bénéficier d'une aide sur critères sociaux ?</p>	<p>La commission Formation du Conseil National des Barreaux (CNB) attribue chaque année, sur le plan national, une aide aux élèves qui justifient de difficultés financières importantes et selon des critères propres et définis par le CNB. La notice sur les conditions d'attribution et le dossier de demande d'aide sont disponibles sur notre site internet (Rubrique « Formation initiale »- « Les inscriptions »).</p>

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Financement par France Travail. Auprès de quel interlocuteur dois-je faire ma demande de devis ?</p>	<p>L'EDA ALIENOR a obtenu la certification QUALIOPI. Les demandeurs d'emploi ont donc la possibilité de faire financer leur formation par France Travail via l'aide individuelle à la formation AIF. Les personnes concernées doivent prendre contact avec leur conseiller France Travail.</p> <p>Les demandes de devis KAIROS sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : nfoliquet@eda-alienor.com, en précisant la demande dans l'objet de ce mail.</p> <p><u>Attention</u> : vous devez vous inscrire auprès de France travail et effectuer votre demande d'aide individuelle à la formation, 20 jours avant le début de votre formation.</p>
<p>Pourrais-je modifier mes choix de parcours lors de l'inscription ?</p>	<p>Il sera possible, en cas d'erreur, de modifier votre choix de parcours lors de la validation de votre dossier d'inscription.</p>
<p>Quand pourrais-je recevoir une attestation de scolarité ?</p>	<p>Fin décembre 2025, une attestation de scolarité vous sera automatiquement envoyée, sans que vous n'en fassiez la demande.</p> <p>Vous pourrez également télécharger votre attestation via votre espace élève dès réception des codes d'accès à votre espace, soit mi decembre2025.</p>

STAGES

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Y a-t-il de l'alternance au sein de l'EDA ALIENOR ?</p>	<p>Les enseignements dispensés par l'école représentent au maximum 320 heures obligatoires par élève-avocat. Après la réalisation de votre stage PPI, ces enseignements seront répartis entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026, sur une base d'environ une semaine par mois, en alternance avec le stage en cabinet d'avocat (en moyenne 3 semaines par mois).</p>
<p>Où trouvez un modèle de convention de stage ?</p>	<p>Les conventions de stage seront disponibles dans votre espace personnel à compter de mi decembre 2025.</p>
<p>J'ai trouvé mon stage PPI, que dois-je faire ?</p>	<p>Votre convention de stage sera disponible dans votre espace personnel à compter de mi-decembre 2025 (dès réception des codes d'accès).</p>

Puis-je inverser la période de mon stage PPI et celle de mon stage en alternance ?	Les élèves-avocats débutent leur formation par le stage PPI, qui se déroule obligatoirement de janvier à août 2025. Aucune inversion n'est possible.
Je veux faire un master 2 en droit, à quel moment est-ce possible ? Comment serai-je noté ?	Les Masters 2 en droit, suivis dans une université française, pourront être validés au titre du stage PPI, à condition que l'élève-avocat obtienne les résultats définitifs du Master 2 pendant sa formation à l'EDA Aliénor, et au plus tard avant le début des épreuves du CAPA. 🔔 Attention : l'élève-avocat devra s'assurer que les cours du Master 2 sont compatibles avec son parcours de formation au sein de l'EDA Aliénor, notamment en termes de calendrier et de présence obligatoire.
Puis-je faire un diplôme universitaire (DU) au titre de mon PPI ?	Non, il n'est pas possible de valider les DU au titre du PPI.
Est-il possible d'effectuer mon PPI dans un cabinet d'avocats situé en France ?	Non, il n'est pas possible d'effectuer un stage dans un cabinet d'avocats localisé en France au titre du PPI. Aucune dérogation ne pourra être accordée. Il est possible d'effectuer au titre du PPI, un stage dans un cabinet d'avocats à l'étranger (UE et hors UE).
Stages en juridiction relevant de l'EDA Aliénor et à l'ENM	Une fois les inscriptions clôturées, toutes les candidatures pour les stages en juridiction et à l'École Nationale de la Magistrature devront obligatoirement transiter par l'EDA Aliénor. Une liste des sites de stages PPI sera disponible dans votre espace personnel.

DIVERS

QUESTIONS	RÉPONSES
Les cours sont-ils tous obligatoires ?	<p>Oui, tous les cours sont obligatoires. La validation des enseignements fondamentaux repose sur votre présence effective aux cours et sur leur évaluation dans le cadre du contrôle continu.</p> <p>Les enseignements sont dispensés en alternance de septembre à juin 2026, à raison d'environ une semaine de cours par mois, en parallèle de votre stage final en cabinet.</p> <p>⚠ Attention : le calendrier peut faire l'objet de modifications ponctuelles. Les maîtres de stage seront informés en amont.</p> <p>La note de contrôle continu (coefficient 2 pour l'examen du CAPA) prend en compte votre assiduité, en plus des évaluations pédagogiques.</p>

QUESTIONS	RÉPONSES
Aurai-je le statut étudiant en intégrant l'EDA ALIENOR ?	<p>Non, vous aurez le statut d'élève- avocat jusqu'à la fin de votre formation.</p> <p>Un centre régional de formation professionnelle des avocats est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale.</p> <p>Le statut de l'élève avocat est défini aux articles 62 et suivants du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991.</p>
Puis-je faire une demande de césure ?	<p>Aucune césure/interruption de scolarité ne pourra être accordée.</p>
Quand vais-je recevoir mon planning ?	<p>Les élèves-avocats auront accès à leur planning individuel dans leur espace personnel durant la période du stage PPI.</p> <p>✎ Les plannings sont impératifs : Il n'est pas possible de changer de groupe,</p> <p>La présence aux cours est obligatoire conformément au calendrier fixé.</p> <p>Les périodes de formation seront communiquées d'ici la fin du mois de décembre.</p>